

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 034/2023**

*Séance du 30 août 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la convocation : 25/08/23**

**Date d'affichage : 25/08/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absente excusée : BOUAT Valérie.

Procuration : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

**Objet : Actualisation du plan de financement relatif à la demande de subvention auprès du Département et de l'Etat « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Rénovation des anciens vestiaires pour accueil de professionnels de santé »**

Suite à la délibération n° 007/2023 du 08/02/2023, et en raison des décisions prises lors de la CAO relative à l'attribution de lots suite à l'appel d'offres « Réhabilitation des vestiaires », il y a lieu de demander une mise à jour du plan de financement préalablement établi afin d'ajouter les frais s'y afférant.

Le montant estimatif prévisionnel actualisé de la rénovation des anciens vestiaires est le suivant :

- Travaux rénovation anciens vestiaires : 418 252,00€ HT
- Frais d'études et aléas : 32 948,00€ HT

**Soit un montant total de 451 200.00€**

Le plan de financement actualisé proposé est le suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux + frais d'études	451 200.00€		
Etat (Fonds vert)		180 000.00€	39.90
Conseil Départemental du Tarn		50 000.00€	11.08
Conseil Régional (FRI)		20 000.00€	4.43
Commune (autofinancement + loyers locaux sur 15 ans)		201 200.00€	44.59
<b>Total</b>	<b>451 200.00 €</b>	<b>451 200.00 €</b>	

Les frais de travaux complémentaires concernés sont :

- Tranche ferme : 294 227€ HT
- Option B (fermeture de l'auvent) : 33 185€ HT
- Tranche conditionnelle (panneaux photovoltaïques) : 90 840€ HT

Les frais d'études et d'aléas complémentaires concernés sont :

- SOCOTEC : contrôleur technique : 2 200€ / coordinateur : 2 478€
- DEFIM « DPE » : 1 830€
- Géomètre : 810€
- Diagnostic charpente : 1 080€
- Aléas : 24 550€

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°007/2023 du 8/02/2023.** Elle sera transmise à l'Etat et au Département.

La Région ayant déjà donné sa décision d'attribution, le montant initial de subvention ne sera pas modifié (20 000€ acquis).

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'unanimité.**

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Christophe HERIN.

